ICEE / CIEE

Institut canadien d'écologie et d'évolution
Canadian Institut of Ecology and Evolution

APPEL À PROPOSITIONS D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Cycle de financement : mars 2027 — février 2028

Date limite de soumission : **15 octobre 2026**

OBJECTIFS

L'ICEE soutient des groupes de travail en écologie, en évolution et en sciences de l'environnement qui concernent des enjeux de grande importance conceptuelle ou appliquée. Les questions fondamentales en écologie et en évolution sont au cœur des préoccupations de l'Institut, mais les propositions qui s'étendent à des domaines connexes — tels que la conservation, les sciences de la biodiversité, les changements environnementaux, le développement durable et l'intégration transdisciplinaire avec les sciences sociales et les systèmes de connaissances autochtones — sont bienvenues et encouragées.

Les propositions doivent s'attaquer à un enjeu important en écologie ou en évolution en utilisant les recherches collaboratives basées sur la synthèse prenant la forme de : (a) synthèse conceptuelle ; (b) agrégation et analyse d'informations provenant de sources multiples (ex., méta-analyse, synthèse de données) ou de multiples types (ex., intégration des connaissances multidisciplinaires) ; (c) modèles théoriques ou appliqués ; ou (d) mobilisation de données de recherche colligées pour la résolution de problèmes d'importance pour la société. L'ICEE fournit un soutien financier aux groupes de travail, notamment pour leurs réunions, mais les demandeurs et demandeuses doivent gérer la logistique de ces réunions.

Les groupes de travail soutenus doivent se réunir en personne pendant plusieurs jours. Cette rencontre doit être précédée d'une brève réunion préparatoire virtuelle. La ou les rencontres en personne peuvent avoir lieu partout au Canada. Tous les groupes de travail doivent conclure leurs activités financées dans un délai de 12 mois.

ADMISSIBILITÉ ET PRIORISATION

Chaque groupe de travail est dirigé par un maximum de deux chercheur.es principaux (CP). Au moins une de ces deux personnes doit être membre du corps professoral d'une université canadienne afin que les fonds de l'ICEE puissent être transférés par le biais d'une entente interuniversitaire. Le ou la deuxième chercheure principale n'est pas tenue de faire partie du corps

professoral d'une université et peut être une ou un chercheur postdoctoral, un ou une étudiante aux cycles supérieurs (p. ex., un ancien participant du Projet Living Data), un ou une scientifique du gouvernement ou une ou un autre chercheur qualifié.

L'ICEE privilégie les propositions dirigées par des chercheuses et chercheurs principaux affiliés à un organisme membre de l'ICEE. Les trois catégories de membres (universités membres de l'ICEE, Société canadienne d'écologie et d'évolution [SCEE] et Canadian Rivers Institute [CRI]) sont traitées de manière égale. Un ou une chercheure principale est considérée comme membre s'iel possède l'une de ces affiliations. La liste complète des établissements membres figure à la fin du présent appel. Le mécanisme par lequel l'affiliation à un membre influence les décisions de financement est détaillé ci-dessous dans la section sur le processus de sélection.

Pour savoir comment votre université peut joindre l'ICEE, consultez le www.ciee-icee.ca/adheacutesion.

PROCÉDURE DE SOUMISSION

Les propositions peuvent être soumises en anglais ou en français. Les propositions doivent inclure un formulaire de proposition rempli (accessible au www.ciee-icee.ca), une proposition de trois pages (avec une page supplémentaire facultative pour un plan d'urgence), et un court CV des personnes participantes, incluant les CP.

Le formulaire demande de fournir les informations suivantes :

1. **Renseignements sur le projet et les chercheur.es principaux (CP).** Pour chaque CP, veuillez indiquer par les cases à cocher prévues si (a) iels sont basés dans une université membre de l'ICEE, (b) iels sont membres de la SCEE et (c) iels sont membres du CRI. Le nom du projet, les coordonnées complètes de la ou des chercheur.es principaux (2 au maximum) et un résumé du projet (300 mots au maximum) pouvant être rendu public.

2. **Personnes participantes.** Une liste des personnes participantes, avec leurs affiliations et une brève biographie (un paragraphe) décrivant l'expertise que chacun.e apporte au groupe de travail. Chaque groupe de travail doit compter entre 8 et 15 personnes, incluant les chercheur.es principaux, les cochercheur.es principaux, le personnel hautement qualifié (PHQ) et les autres personnes participantes. Les groupes de travail composés principalement de PHQ (doctorant.es, postdoctorant.es et autres jeunes chercheur.es) sont les bienvenus et le PHQ peut constituer la majorité des personnes participantes. L'ICEE exige la participation d'au moins une ou un doctorant et une ou un postdoctorant dans chaque groupe de travail, et les propositions qui créent des rôles significatifs et substantiels pour le PHQ sont favorisées.

Les personnes participantes doivent être choisies de manière à permettre une synergie entre différentes disciplines, ensembles de compétences et modes de connaissance (y compris les connaissances autochtones traditionnelles), et peuvent être issues des secteurs universitaires et non universitaires. Les personnes participantes doivent idéalement provenir de plusieurs universités ou organismes ; les propositions regroupant surtout des personnes d'une même organisation doivent démontrer que celles-ci collaborent peu ou pas en temps normal. La participation internationale est encouragée. Il existe des preuves solides de l'impact positif de la diversité institutionnelle et démographique sur la productivité des groupes de travail (Hampton et Parker 2011, Campbell et coll. 2013, Crowston et coll. 2015). Les groupes de travail doivent ainsi présenter un équilibre des genres (≥ 40 % de personnes s'identifiant comme femmes ou non-binaires), et favoriser l'inclusion des minorités racialisées sous-représentées, des peuples autochtones, des personnes en situation de handicap, des personnes s'identifiant LGBTQIA+ et de celles qui ont des antécédents

disciplinaires, sociaux ou culturels différents. Ne fournissez que les informations d'identification que les personnes souhaitent partager. Enfin, nous vous demandons d'indiquer quelles personnes ont confirmé leur participation.

Pour chaque personne participante (y compris les cochercheur.es principaux et le personnel hautement qualifié), veuillez également indiquer à l'aide des cases à cocher du formulaire de candidature, si : a) son établissement est une université membre de l'ICEE ; b) iel est membre de la SCEE ; et c) iel est membre du CRI. Ces renseignements permettent à l'ICEE de suivre l'engagement de ses établissements membres au fil du temps et sont utilisés dans le processus de classement des propositions.

3. **Plan de gestion des données.** Les groupes de travail financés sont tenus de déposer les données originales ou dérivées et tout le code nécessaire à la reproductibilité dans un répertoire de données. Les informations suivantes doivent être incluses : 1) à qui appartiennent les données, les conditions d'accès à celles-ci et les conditions de publication de résultats basés sur ces dernières ; 2) la manière dont seront compilées et intégrées les données d'intérêt avant la première rencontre du groupe de travail ; 3) la manière dont les données seront entreposées et sauvegardées ; et 4) le plan pour rendre les métadonnées, les données originales ou les données dérivées, et l'encodage publiquement accessibles à la fin du projet, à l'inclusion de l'échéancier et des noms des personnes responsables.

4. **Budget.** Un budget pour soutenir les activités proposées, celui-ci ne doit pas dépasser 15 000 $ au total. Les couts peuvent inclure :

- Les couts requis pour les réunions en personne, y compris l'hébergement, le transport, les repas et la ou les salles de réunion ;
- Des honoraires pour un ou une animatrice professionnelle qui guide la dynamique du groupe plutôt que la science ;
- Les couts associés à l'augmentation de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, par exemple un contrat avec un sous-titreur professionnel ;
- Jusqu'à 750 $ pour des frais exceptionnels (c.-à-d. non normalement encourus) de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées afin de permettre la participation de personnes ayant de telles responsabilités.

Veuillez noter que les frais généraux, les allocations et les couts d'équipement ne constituent pas des dépenses admissibles. Selon notre expérience, les groupes sont rarement capables de se rendre à l'étape de l'acceptation des manuscrits pour publication dans le délai de 12 mois associé au budget, les frais de publication ne devraient ainsi pas être inclus au budget. Nous encourageons les personnes demandeuses à consulter la coordinatrice du programme à l'ICEE en cas d'incertitude sur les éléments budgétaires autorisés.

Les groupes de travail peuvent être coparrainés par d'autres organisations. Par exemple, l'ICEE a déjà financé une rencontre supplémentaire pour des groupes de travail ayant été ou étant financés par d'autres centres de synthèse. Les couts des groupes de travail de l'ICEE ont également été complétés par du financement provenant d'autres organisations ou par des subventions. Dans ce cas, veuillez informer tous les bailleurs de fonds qu'un cofinancement est recherché.

Les documents suivants doivent être joints au formulaire de demande.

5. **Énoncé de la proposition** (3 pages au maximum, avec une page supplémentaire facultative pour un plan de contingence). Interligne simple, police 12 points, marges de 2,5 cm. Les propositions de plus de 3 pages (sans compter la page facultative) ne seront pas acceptées. L'énoncé de la proposition doit inclure :

5.1. Les buts du projet.

5.2. La planification des activités : le calendrier des activités préalables à la ou aux rencontres (une réunion virtuelle préparatoire de toutes les personnes participantes est obligatoire et doit durer au minimum une heure), l'ordre du jour de la ou des rencontres en personne prévues et le plan de suivi pour atteindre les résultats escomptés.

5.3. Pour les projets incluant de la synthèse de données, décrivez la source des données qui seront colligées, en précisant si la base de données est déjà construite ou si elle le sera en prévision des rencontres, et les méthodes d'analyse qui seront employées.

5.4. La manière dont votre groupe de travail garantira une grande diversité de participants et participantes (voir la section 2 ci-dessus) et créera un environnement de travail équitable, inclusif et productif.

5.5. Les retombées attendues (ex., publications, livres blancs, banques de données en libre accès).

5.6. L'importance pour le Canada (ex., les retombées bénéfiques pour l'environnement, la société ou l'économie du pays).

6. **CV :** Curriculum vitæ abrégé (2 pages) de chaque personne participante.

LE PROCESSUS DE SÉLECTION

Les décisions de financement des nouveaux groupes de travail de l'ICEE s'appuieront sur des évaluations confidentielles par les pairs. La direction de l'ICEE déterminera pour sa part le montant attribué à chacune des propositions retenues et fournira à toutes les personnes demandeuses une rétroaction quant aux forces et faiblesses de leur proposition. En cas de conflit d'intérêts, la direction de l'ICEE s'en remettra au conseil d'administration de l'ICEE.

Les décisions de financement suivent un processus en deux étapes conçu pour protéger à la fois l'excellence scientifique et l'engagement de l'ICEE envers ses membres institutionnels.

Étape 1 : Seuil de qualité scientifique

Chaque proposition est évaluée selon les sept critères ci-dessous. Les propositions doivent obtenir un score élevé pour chacun des critères ; celles qui ne satisfont pas aux exigences de qualité scientifique ne sont pas financées, indépendamment de l'affiliation de leurs chercheur.es principaux. Cette étape garantit la qualité scientifique des travaux financés par l'ICEE.

Étape 2 : Priorité des organisations membres

Les propositions qui franchissent le seuil de la première étape sont ensuite classées par échelon de priorité en fonction des affiliations des chercheur.es principaux. L'ICEE répartit les fonds de l'échelon le plus élevé vers le bas, jusqu'à épuisement du budget disponible pour le cycle. Au sein d'un même échelon, l'allocation est déterminée par les scores scientifiques obtenus lors de la première étape.

Lors de l'attribution des fonds au sein et entre les différents échelons de financement, l'ICEE privilégiera un ensemble de groupes de travail reflétant la diversité sous de multiples angles, notamment la diversité institutionnelle et une représentation équilibrée au sein de ses trois catégories de membres (universités membres, SCEE et CRI). Si l'appartenance à une seule catégorie suffit pour qu'un ou une chercheure principale soit considérée comme membre affiliée, l'appartenance à plusieurs catégories (par exemple, une membre de la SCEE également rattachée à une université membre de l'ICEE) pourrait être considérée comme un atout, témoignant d'un

engagement institutionnel plus large auprès de l'ICEE. Ces considérations contribuent à garantir que les groupes de travail financés représentent collectivement l'ensemble des membres de l'ICEE.

Échelon	Affiliation des CP	Seuil d'affiliation participant.es
1A	Les 2 CP sont des membres affiliés	≥ 50 % des participant.es sont affilié.es
1B	Les 2 CP sont des membres affiliés	< 50 % des participant.es sont affilié.es
2A	Un.e CP est membre affilié.e	≥ 50 % des participant.es sont affilié.es
2B	Un.e CP est membre affilié.e	< 50 % des participant.es sont affilié.es

L'appartenance à l'une des trois catégories de membres de l'ICEE (université membre, SCEE, CRI) est prise en compte de manière équivalente. Les affiliations des cochercheur.es principaux et des autres participant.es sont prises en compte, mentionnées favorablement dans l'évaluation et utilisées pour départager les propositions ayant obtenu un score de mérite scientifique identique.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les sept critères d'évaluation utilisés lors de la première étape sont énumérés ci-dessous. Les projets financés doivent obtenir un pointage élevé pour chacun d'eux.

1. **La raison d'être du projet.** L'importance scientifique ou appliquée des questions ; la probabilité de faire avancer les connaissances en écologie, en évolution ou en environnement — y compris, s'il y a lieu, en conservation, sciences de la biodiversité, développement durable, intégration transdisciplinaire avec les sciences sociales et les systèmes de connaissances autochtones ; la preuve d'une nouvelle synthèse ; et les retombées favorables pour le Canada.
2. **La description du projet.** Clarté des objectifs, retombées, plan de travail et horaire des rencontres.
3. **Le plan de gestions des données.** La qualité et la faisabilité du plan de propriété, de compilation, de stockage, de préservation et d'accès ouvert aux données, reflétant l'importance accordée par l'ICEE à la gestion des données et au Projet Living Data, ainsi qu'aux principes PCAP, FAIR et CARE.
4. **L'expertise de l'équipe.** L'expertise et la pertinence des chercheur.es principaux et des personnes participantes, telles qu'elles ressortent des CV des personnes organisatrices et des personnes participantes.
5. **La diversité des personnes participantes et l'engagement du PHQ.** La diversité quant aux stades de carrière, à l'origine géographique et aux caractéristiques démographiques telles que décrites au point 2 de la procédure de soumission et l'attention apportée à l'équité et à l'inclusion. Les propositions sont évaluées en fonction de leur capacité à créer des rôles significatifs et substantiels pour le personnel hautement qualifié (étudiant.es aux cycles supérieurs, stagiaires au postdoctorat, et autres scientifiques en début de carrière) au-delà de la participation minimale requise.
6. **Les résultats attendus.** Le potentiel de productions scientifiques à forts impacts, incluant les publications avec révision par les pairs, les livres blancs et les bases de données en libre accès.
7. **L'adéquation et le réalisme du budget.** Complétudes des estimations et cohérence des justifications. Le soutien par d'autres organisations doit être indiqué.

DATE LIMITE ET DÉPÔT DE PROPOSITION

Soumettez la proposition complète en un seul document d'ici le **15 octobre 2026**
à ciee-icee@uvic.ca

Pour toute question concernant le contenu, le budget ou les installations, veuillez contacter :

Amanda Bates — Directrice adjointe (maintenant — 31 août 2026) puis Directrice (à partir du 1er septembre 2026)
— amandabates@uvic.ca

Megan Davies — Coordonatrice du programme
— mdavies7@uvic.ca

Institut canadien d'écologie et d'évolution, University of Victoria

MEMBRES INSTITUTIONNELS DE L'ICEE

Universités membres

- Brock University
- Carleton University
- Université Concordia
- Université McGill
- Memorial University of Newfoundland
- Queen's University
- Simon Fraser University
- Université de Montréal
- University of British Columbia
- University of Guelph
- University of Regina
- University of Toronto
- University of Victoria

Société et Institut membres

- Société canadienne d'écologie et d'évolution (SCEE)
- Canadian Rivers Institute (CRI)